



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SOUS-PRÉFECTURE DE HAGUENAU

### Comité de pilotage Natura 2000 du Site d'Intérêt Communautaire

#### LE MASSIF FORESTIER DE HAGUENAU

Compte-rendu de la réunion du 19 juin 2008

Salle de conférence du CAIRE à Haguenau

#### ▪ Personnes présentes

Bufo	Jean-Pierre VACHER
CERPEA	Gérard BAUMGART
Communauté de Communes du Hattgau	Pierre STALLER
DIREN Alsace	Michel GUERY
DIREN Alsace	Yves WERTENBERG
FDSEA	Jean-Pierre OSSWALD
Fédération Départementale des Chasseurs	Nicolas BRACONNIER
Fédération du Club Vosgien	Jean-Pierre WOLFFER
ONCFS	Dominique CRONIMUS
ONCFS	Jean-Dominique VEAUX
ONF Haguenau	Céline MULLER
ONF Haguenau	Guillaume RIBEIN
ONF Haguenau	Manon STEIBEL
ONF Haguenau	Georges STOLL
Sauvegarde France Sauvage	Julie LEDIT
Communauté de Communes de Bischwiller et Environs	René ECKERT
Commune de Kaltenhouse	Etienne VOLLMAR

Société Alsacienne d'Entomologie	Christophe BRUA
Sous-Préfecture Haguenau	Roger ESCHBACH Betty DREHER
Syndicat Mixte SCOTAN	Philippe STREBLER
Commune de Forstfeld	Robert HEIMLICH
Commune de Gundershoffen	Claude URBAN
Ville de Haguenau	Edeline COURIER
Ville de Haguenau	Véronique LE TAN
Ville de Haguenau	Grégory PHILIPPS
Ville de Haguenau	Jean-Marc RINGELE
Ville de Haguenau	Claude STURNI
Commune de Leutenheim	Daniel LORENTZ
Commune de Rountzenheim	Alfred WANDEN
Commune de Schirrhein	André WILHELM
Commune de Schweigouse-sur-Moder	Marcel SCHMITT
Commune de Soufflenheim	de Jean-Marie KRAEMER
Commune de NEUHAEUSEL	de Clément PHILIPPS
Commune de Fort-Louis	Gérard JANUS

Personnes / Entités absentes excusées

APFFH	
Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn	Frédérique WEBER
CRPF	Stéphane ASAEL
Direction Régionale Jeunesse et Sport	
ONEMA	

SMTOM Haguenau-Saverne	
Sous-Préfecture Haguenau	Sylvette MISSON
Syndicat des Eaux du Canton de Woerth	
Ville de Mietesheim	

**. Accueil par M. Eschbach, secrétaire général de la sous-préfecture de Haguenau**

Roger Eschbach remercie les personnes présentes et présente les intervenants :

- Michel GUERY, Directeur Régional de l'Environnement
- Georges Stoll, directeur de l'Agence ONF de Haguenau,
- Yves Wertenberg, chargé de mission à la Direction Régionale de l'Environnement,
- Guillaume Ribein, chef de service à l'Agence ONF de Haguenau,
- Céline Muller, chef de projet à l'Agence de Haguenau.

Il précise l'objet de la 2<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage :

- Le comité de pilotage est réuni pour présenter et valider les travaux menés par l'ONF contribuant à la rédaction de la 1<sup>ère</sup> partie du document d'objectifs du site (DOCOB) : le diagnostic du site. Il est composé d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic socio-économique.
- Le comité de pilotage est aussi invité à se prononcer sur la méthodologie de la phase de concertation.

**▪ Introduction de Michel Guéry, Directeur Régional de l'Environnement**

Après 2 extensions, le périmètre du SIC, Site d'Intérêt Communautaire, préfigurant la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du site « Massif forestier de Haguenau », est aujourd'hui validé à la fois au niveau régional et au niveau européen. Il fera l'objet d'un arrêté ministériel pour être également désigné en droit national.

L'ONF, désigné opérateur, présente l'état actuel d'avancement du DOCOB et les perspectives pour la suite des travaux.

**▪ Présentation du diagnostic du site**

Yves Wertenberg rappelle le cadre général de Natura 2000 et situe le travail réalisé dans la démarche Natura 2000.

Céline Muller présente le diagnostic écologique du site. Les résultats présentés concernent le périmètre initial de la ZSC, c'est-à-dire sans prendre en compte les éléments de diagnostic concernant les extensions successives de 2006 et 2007 ; les inventaires sont en cours dans les extensions et seront intégrés au DOCOB à la fin de l'été.

Guillaume Ribein présente le diagnostic socio-économique du site. Ce diagnostic porte sur l'ensemble de la ZSC ; seules quelques données chiffrées seront modifiées par les résultats des inventaires en cours.

La poursuite du travail proposée consiste :

- à compléter le diagnostic au vu des résultats des inventaires sur les extensions ;
- à définir les enjeux prioritaires pour le site
- à proposer un plan d'action aboutissant à définir les mesures de gestion à intégrer dans la charte de la ZSC ou dans des contrats.

Il est proposé de mener ces travaux au sein de groupes de travail, ouverts à tous les membres du comité de pilotage (phase de concertation). Partant des caractéristiques écologiques et socio-économiques du site, l'ONF propose au comité de pilotage de constituer 3 groupes de travail thématiques :

- un groupe forêt,
- un groupe milieux ouverts (incluant les espaces agricoles),
- un groupe zones humides (incluant les milieux aquatiques).

Le Camp Militaire d'Oberhoffen nécessite une réflexion spécifique, dont la modalité sera déterminée après un entretien avec l'Armée. Un groupe de travail spécifique pourrait être constitué, dont la composition sera convenue avec le ministère de la Défense.

### **Débat du Comité de Pilotage**

➤ Plusieurs membres du comité de pilotage soulignent que le délai entre la réception des invitations et la tenue de la réunion a été trop court pour s'appropriier le travail réalisé et mis en ligne sur le site internet de la DIREN. De plus, les résultats présentés ne prennent pas en compte les extensions, qui pourront notamment apporter des modifications sensibles du diagnostic des milieux ouverts, en particulier donc des terrains agricoles.

*Michel Guéry propose qu'un comité de pilotage se réunisse en septembre afin de présenter le diagnostic complet du site ; la date de cette réunion et les documents soumis à validation seront communiqués suffisamment à l'avance aux membres du comité de pilotage. Cette proposition est validée par le Comité.*

➤ Plusieurs questions relatives au contenu du DOCOB appelant à des précisions techniques ont été posées.

*Le présent compte-rendu n'en donne pas le détail dans la mesure où ces questions trouvent leurs réponses dans le projet mis à disposition du Comité.*

➤ Jean-Pierre Vacher (Bufo) s'interroge sur le fait que le diagnostic de l'état de conservation des espèces se limite à une somme de diagnostics sur les différents morceaux de la ZSC alors qu'il devrait être raisonné à une échelle géographique plus grande. Il remarque que le diagnostic ne porte que sur les espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats et non celles de l'annexe 4 (notamment 2 espèces de libellules).

*Le diagnostic des espèces est réalisé à l'échelle de toute la ZSC, non d'une somme de morceaux de la ZSC. Il sera mis en perspective avec la répartition régionale ou nationale de façon succincte. Seules les espèces inscrites à l'annexe 2 ayant justifié la désignation du site doivent obligatoirement être prises en compte dans le diagnostic ; pour autant le diagnostic apporte aussi des informations relatives à d'autres espèces, de l'annexe 4 notamment, lorsque ces données existent et sont pertinentes. Toutes les espèces ne peuvent raisonnablement pas faire l'objet d'un diagnostic exhaustif dans le DOCOB, dont il importe d'aller rapidement vers sa mise en œuvre (phase d'animation et de contractualisation). Les connaissances pourront être complétées par la suite en tant que de besoin.*

➤ Gérard Baumgart (CERPEA) demande que l'étude réalisée par le CERPEA pour l'opérateur soit mise en ligne, en annexe du Docob.

*L'étude visée a été exploitée par l'opérateur et apparaît dans la bibliographie référencée dans le DOCOB, qui est avant tout un document de synthèse ayant vocation à être opérationnel.*

➤ Claude Sturni (Maire de Haguenau) s'interroge sur la pertinence du diagnostic des habitats dans la mesure où ils pourraient être affectés par le changement climatique ; il demande que soit expliquée la notion d'habitat naturel dans des secteurs où la richesse écologique a pour origine les activités humaines.

*Les habitats ne sont pas figés et leur évolution est liée à celle de facteurs tels que climatiques ou anthropiques. Le diagnostic pourra être complété et actualisé, mais il demeure un état du site à un instant*

*Compte-rendu de la réunion du 19 juin 2008 du comité de pilotage Natura 2000 du site Massif Forestier de Haguenau*

*donné, sur la base duquel sont mises en œuvre des mesures de gestion. Sur l'exemple du camp militaire, dans l'hypothèse d'une sollicitation future par les exercices moins soutenue, un exemple de gestion pourrait être de limiter l'implantation de ligneux afin de conserver les richesses des milieux ouverts.*

➤ Christophe Brua (Société Alsacienne d'Entomologie) demande pourquoi il existe pour une même espèce une fiche espèce différente pour chaque site Natura 2000 et relève l'absence d'information sur les statuts de protection. Il souligne l'importance du camp militaire qui héberge un grand nombre d'espèces de papillons et rappelle que les pratiques agricoles peuvent être déterminantes sur les papillons. Il insiste sur l'importance d'une stabilité des pratiques et du couvert pour la conservation d'un écosystème. Il rappelle qu'il est illusoire de vouloir déplacer et ou reconstituer une biocénose complexe, et qu'il faut s'attacher à conserver les sites existants. Par ailleurs il alerte le Comité sur les inconvénients du gyrobroyage (destruction brutale de la faune) et des fauchages en bords de route en général (appauvrissement de la flore, abri) dont le recours pourrait largement être raisonné (largeur de fauche), dans un contexte énergétique et d'effet de serre sensible.

*Espèces et habitats se retrouvent souvent dans les différents sites Natura 2000. Sans qu'elles soient pour chaque site recréées, les fiches sont retravaillées dans un souci de cohérence de présentation.. Les fiches espèces seront complétées par les statuts de protection.*

➤ Claude Sturni (Maire de Haguenau) précise que le diagnostic socio-économique se focalise sur les routes qui partent de Haguenau ; or les flux ne proviennent pas seulement de Haguenau, certains axes qui traversent Haguenau (exemple : Oberhoffen-sur-Moder -> Wissembourg) conduisant à un engorgement du centre ville.

*Le diagnostic socio-économique se focalise sur les infrastructures susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et espèces du site. Les projets connus sont cités dans ce diagnostic.*

➤ Marcel Schmitt (Maire de Schweighouse-sur-Moder) et Gérard Baumgart (CERPEA) interviennent au sujet du projet de la zone d'activité de Sandlach à proximité de la ZSC. Ils demandent que le Comité puisse se réunir et se prononcer sur les projets susceptibles d'affecter le site.

*Le Comité Natura 2000 peut débattre des sujets relatifs à la conservation du site, mais il n'est pas dans ses attributions de donner des avis. Il importe que les informations lui soient données, et surtout que les procédures administratives donnant lieu à des avis techniques légaux soient respectées.*

➤ Jean-Pierre Osswald attire l'attention de l'opérateur sur les changements rapides possibles de l'occupation des sols agricoles (annuels), et donc des habitats en milieux ouverts. Il demande si le zonage (et les contrats) tiendra compte du parcellaire agricole.

*Le périmètre du site devrait ne plus évoluer mais il sera modifié à la marge pour tenir compte du parcellaire agricole notamment et des limites administratives, corrigeant ainsi les imprécisions de trait et d'échelle. Ce recalage sera soumis au comité de pilotage. A noter que les contrats peuvent concerner des portions de parcelles. Les données relatives aux activités agricoles (jachères notamment) seront actualisées.*

➤ Nicolas Braconnier (Fédération Départementale des Chasseurs) précise les différents rôles et actions favorables des chasseurs dans le milieu naturel, qui ne se limitent pas à la régulation de la faune.

➤ Jean-Philippe Strebler (Syndicat mixte du SCOTAN) demande plus de détails sur le Camp Militaire.

*Il s'agit bien d'une volonté de l'Armée de ne pas publier plus de détails, qui a souhaité que ne soient fournies des informations que sur demande. Cette position peut être amenée à évoluer pour les données écologiques ne nécessitant pas de confidentialité.*

➤ Michel Guery et Roger Eschbach remercient l'ONF pour le travail fourni et saluent la richesse du débat au sein du comité de pilotage. **Un délai de quinze jours à compter de la réception du présent compte-rendu de réunion est accordé au membres du Comité** pour faire part de leurs observations ou suggestions à l'opérateur, à l'issue duquel les documents présentés seront réputés validés sur le fond, dans le périmètre concerné (hors extensions).

➤

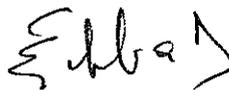
▪ **En conclusion**

Les membres du Comité sont invités à transmettre tout élément de corrections ou compléments qui seront intégrés au DOCOB par l'ONF, sous une quinzaine. Au delà, il faut accepter que le diagnostic consiste en une photo à un instant donné du site, dont une mise à jour perpétuelle ne permet pas d'avancer dans le processus.

Le comité de pilotage ne valide pas en l'état de diagnostic du site, qui devra être augmenté du travail réalisé sur les extensions. Le comité de pilotage se réunira en septembre pour la présentation d'un diagnostic du site complet.

Le comité de pilotage valide les orientations proposées par l'opérateur pour la phase de concertation, au sein des groupes thématiques spécifiques susmentionnés. Les groupes de travail thématiques pourront démarrer au courant de l'été sous réserve que les travaux d'inventaire aient aboutis sur tout le périmètre concerné et soient restitués aux personnes y participant a priori.

Pour le Sous-Préfet  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général



Roger ESCHBACH